

Chers confrères, chers amis,

Le Conseil d'État vient d'ordonner la suspension du décret du 11 avril 2011 sur la lyse adipocytaire. Il a été souligné au cours de l'audience que les effets indésirables imputés à la mésothérapie n'étaient pas dus à la mésothérapie elle-même mais aux conditions dans lesquelles elle avait été pratiquée. Le juge des référés a émis un doute sérieux quant à la légalité de ce décret. Il a estimé qu'il y avait lieu de suspendre l'exécution du décret du 11 avril 2011 relatif à l'interdiction de la pratique d'actes de lyse adipocytaire à visée esthétique jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur les requêtes tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de ce décret. Vous pouvez consulter l'intégralité du texte en suivant le lien ci-dessous.
<http://www.conseil-etat.fr/cde/node.php?articleid=2372>

Cette grande victoire a été obtenue grâce à la ténacité du Dr Dominique Debray et de ses collaborateurs. Ils ont su choisir un cabinet d'avocats spécialisés dans ce type de recours et pour arriver à ce résultat ils ont travaillé sans relâche pendant 2 mois. Certains ont voulu s'approprier la paternité de cette décision du Conseil d'État alors qu'ils n'ont fait que brasser du vent (et accessoirement donner des leçons de morale). La SFM, par l'intermédiaire de Françoise George, a rédigé un document de 15 pages qui démonte scientifiquement un par un tous les arguments mettant en cause la mésothérapie dans le rapport de l'HAS. Aucune autre société n'a fait ce travail de fond. Ce document servira à la défense de vos intérêts.

A ce document s'ajoutent des attestations de plusieurs universitaires qui participent au DU de mésothérapie en dermatologie et phlébologie de la faculté de Bordeaux. La faculté de Bordeaux a en effet, initié en 2008 un DU de mésothérapie en dermatologie et phlébologie, sous la responsabilité du Pr Vincent Casoli (Agrégé de chirurgie plastique) qui est aujourd'hui la seule référence universitaire en ce domaine. Ce DU regroupe des enseignants universitaires de dermatologie, de chirurgie plastique et un chercheur à l'INSERM sur le fibroblaste. C'est une solide référence pour la mésothérapie esthétique. Nous allons faire évoluer ce DU vers un DIU, comme ce fut le cas pour la douleur.

La SFM va continuer à tout mettre en œuvre pour que la pratique de la mésothérapie dans le traitement de la cellulite soit définitivement reconnue, aussi bien pour son efficacité que pour son innocuité.

Dans l'immédiat, vous pouvez reprendre les traitements de cellulite, en évitant les solutions hypo- voire ortho-osmolaires.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancée de nos démarches.

Bonne mésothérapie à tous
Le conseil d'administration de la SFM